

VILLE DE CHAMBLY

MARCHE DE SERVICES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Vérifications techniques des aires de jeux et
équipements sportifs.

1 – OBJET DU CONTRAT :

La présente consultation a pour objet la vérification technique et réglementaire des aires de jeux et équipements sportifs de la ville de Chambly

2 – CONDITIONS TECHNIQUES DE LA CONSULTATION :

2-1 : Consistance de la prestation

2-1-1 Aires de jeux

Les aires de jeux seront contrôlées conformément aux normes en vigueur applicables à ce type d'équipements ainsi qu'à ce type de contrôle, et notamment :

- Décret n° 94-699 du 10 août 1994 avec les normes suivantes (Avis du 24 juillet 1997) NFS 54201-202-204-DIN7926-2 et 5-BS 5696 1-2 et 3-BS 7188,
- Décret n° 96-1136 du 18 décembre 1996,
- Les normes Européennes pr EN 1176-1 à 7.




La vérification des aires de jeux est annuelle. Le délai d'exécution est de 1 mois, soit à titre indicatif pour la première année du 26 mars au 23 avril 2012 inclus.

La prestation consiste dans les examens, essais, mesures et consultations si besoin des documents existants relatifs à la sécurité de l'équipement contrôlé.

La prestation comprendra :

- La visite des installations, accompagné d'un agent des services techniques de la ville s'effectuera entre le 26 mars au 23 avril 2012 inclus.
- La rédaction d'un rapport en deux exemplaires contenant par aire et par équipement la liste des conformités, réserves, non conformités et observations ; ce rapport sera remis immédiatement après la visite et devra obligatoirement être conclusif quant au caractère majeur ou mineur des observations,
- L'envoi sous forme dématérialisée (fichiers informatiques) rapports,
- Les contre-visites obligatoires pour la levée des réserves émises à la suite d'un premier contrôle interdisant l'utilisation totale ou partielle d'une aire de jeux.

La liste des aires et équipements concernés est la suivante :

Sites	Dispositif des installations	Photos
Ecole Thérèse Declémy	1 jeu à ressort	
Ecole Thérèse Declémy	1 jeu à ressort	
Ecole Thérèse Declémy	1 jeu à ressort	




Ecole Thérèse Declémy	1 jeu à ressort	
Sites	Dispositif des installations	Photos
Ecole Thérèse Declémy	1 jeu à ressort	
Ecole Thérèse Declémy	1 toboggan	
Ecole Charles Lahille	1 cabane	





Ecole Charles Lahille	1 jeu multiple	
Sites	Dispositif des installations	Photos
Ecole Charles Lahille	1 toboggan	
Ecole Charles Lahille	1 jeu d'escalade	
Ecole Elsa Triolet	2 jeux à ressort	





Ecole Elsa Triolet	1 cabane	
Sites	Dispositif des installations	Photos
Ecole Elsa Triolet	1 toboggan	
Ecole Elsa Triolet	1 jeu à ressort	





Ecole Elsa Triolet	1 jeu à ressort	
Ecole Albert Camus	1 jeu à ressort	
Sites	Dispositif des installations	Photos
Ecole Albert Camus	1 petit train	
Ecole Albert Camus	1 toboggan	



Pavillon Conti	1 toboggan	
Pavillon Conti	1 jeu multiple et 1 jeu à ressort	
Sites	Dispositif des installations	Photos
Le Pré Menneville	1 jeu multiple	
Le Pré Menneville	1 jeu à ressort	

<p>Le Pré Menneville</p>	<p>1 jeu à ressort</p>	
<p>Parc Camille Desmoulins</p>	<p>1 jeu multiple</p>	
<p>Sites</p>	<p>Dispositif des installations</p>	<p>Photos</p>
<p>Parc Camille Desmoulins</p>	<p>1 jeu à ressort</p>	

<p>Parc Camille Desmoulins</p>	<p>1 jeu à ressort</p>	
<p>Parc Camille Desmoulins</p>	<p>1 jeu à ressort</p>	
<p>Parc Camille Desmoulins</p>	<p>1 jeu à ressort</p>	
<p>Sites</p>	<p>Dispositif des installations</p>	<p>Photos</p>
<p>Parc Chantemesse</p>	<p>1 jeu à ressort</p>	

<p>Parc Chantemesse</p>	<p>1 jeu à ressort</p>	
<p>Parc Chantemesse</p>	<p>1 jeu multiple</p>	
<p>Parc Chantemesse</p>	<p>1 jeu tournant</p>	
<p>Sites</p>	<p>Dispositif des installations</p>	<p>Photos</p>
<p>Parc Chantemesse</p>	<p>1 jeu tournant</p>	

<p>Parc Chantemesse</p>	<p>1 jeu à ressort</p>	
<p>Parc Chantemesse</p>	<p>1 jeu à ressort</p>	
<p>Le Potel</p>	<p>1 balançoire</p>	
<p>Sites</p>	<p>Dispositif des installations</p>	<p>Photos</p>
<p>Le Potel</p>	<p>1 jeu à ressort</p>	

Le Potel	1 jeu à ressort	
Le Potel	1 jeu à ressort	

Tout matériel ajouté ou supprimé fera l'objet de signature d'un avenant au présent marché.

2-1-1 Equipements sportifs

Les équipements sportifs dont la ville de Chambly a la charge seront contrôlés conformément aux normes en vigueur applicables à ces types d'équipements ainsi qu'à ce type de contrôle, et notamment :

- Décret n° 2007-1133 du 24 juillet 2007 du code du sport faisant référence à la norme NFS25-409 en application depuis le 14 février 2009.

Les visites seront effectuées annuellement. Le délai d'exécution est de 15 jours, à compter de la date de rendez-vous indiquée sur le bon d'engagement, à titre indicatif la période d'exécution part à compter du 15 juin avec une fin impérative pour le 31 août.

Il conviendra de fixer un rendez-vous au moins un mois à l'avance entre la commune et la société en charge des contrôles.

Les prix indiqués au DPGF comprendront les contre-visites obligatoires pour la levée des réserves émises à la suite d'un premier contrôle interdisant l'utilisation totale ou partielle d'un équipement sportif.

La prestation consiste dans les examens, essais, mesures et constatations permettant de vérifier si les installations sont en conformité avec les prescriptions des réglementations en vigueur pour un usage en toute sécurité.

Les examens seront de type visuels, mesure et mise en charge ainsi que de balancement.

Il sera attendu de la société un rapport écrit en deux exemplaires sur chaque équipement mettant en relief :

- Les équipements admissibles,
- Les réserves,
- Les non conformes,
- Les soins à apporter pour la sécurité des utilisateurs,
- Un avis sur le suivi et l'entretien après contrôle.

Les points à vérifier sont :

- Stabilité
- Points d'ancrage
- Fourreaux
- Fixation au sol
- Câblerie (pour le basket)
- Cercle (pour le basket)
- Point de rouille
- Visserie
- Mousquetons de sécurité

La liste des équipements concernés est la suivante :

Site (en gris, structures couvertes)	Accès	Type et nombre
Halle des Sports Daniel COSTANTINI	RAS	Handball 2 buts
Gymnase Raymond Joly	RAS	Handball 2 buts + 3 paniers muraux + 3 mobiles
Gymnase Aristide Briand	RAS	Handball 2 buts + 2 paniers en charpente +4 paniers muraux
Gymnase du Moulin Neuf	RAS	Handball 2 buts
Terrain de football du Mesnil Saint Martin	Prévoir un chariot avec roues adaptées	Petit terrain (2) Terrain d'honneur (2) Terrain éclairé (2) + (4 rabattables)
Ecole Conti	RAS	Mini- buts de football (2)
Terrain de football du Moulin Neuf	Prévoir un chariot avec roues adaptées	Terrain d'honneur (2) + (4 rabattables) Terrain B (2) Terrain C (2)
Parc Chantemesse	RAS	Basket 1 panier sur mat
Plateau Raymond Joly	RAS	Handball/basket 4 buts (mat unique)
Ecole Albert Camus	RAS	2 cages de football
Skate parc	RAS	4 modules de glisse

Tout matériel ajouté ou supprimé fera l'objet de signature d'un avenant au présent marché.

A.....le

A Chambly le

L'entrepreneur,

Le Maire,